

**GROUPEMENT DES ADHERENTS AU RESEAU ESPACE EMERAUDE**

Société anonyme coopérative de commerçants détaillants  
à capital variable

Siège social : 19 rue Joseph Cugnot  
49130 LES PONTS DE CE  
318 425 014 RCS ANGERS

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
EN DATE DU 28 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 28 janvier,  
A 14 heures,

Les actionnaires de la Société GROUPEMENT DES ADHERENTS AU RESEAU ESPACE EMERAUDE, société anonyme coopérative de commerçants détaillants à capital variable, divisé en 33 actions de 1.525 euros chacune, dont le siège est 19 rue Joseph Cugnot – 49130 LES PONTS DE CE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, par visioconférence, sur convocation faite par le Président du Conseil d'administration.

Chaque actionnaire a été convoqué par courrier électronique en date du 10 janvier 2025.

Il a été établi une feuille de présence sous format numérisé prévu par l'article R. 225-95 du Code de commerce, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.

Conformément au Titre V des statuts, le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur au sens de l'article R. 225-106 du Code de commerce.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Nicolas PASQUET, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Mathilde DUFAU et Monsieur Stéphane CASTREC, tous deux actionnaires et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Samuel DANET est désigné comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent <sup>30</sup>..... actions sur les 33 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant au moins le tiers des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée les documents suivants :

- une copie du courrier électronique de convocation adressé à chaque actionnaire,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport des administrateurs ;
- Présentation des candidatures à l'Assemblée Générale ;
- Election du nouveau Conseil d'administration ;
- Détermination du calendrier de renouvellement des nouveaux administrateurs ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné de nouveau lecture du rapport du Conseil d'Administration présenté à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société réunie le 9 décembre 2024.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouvel administrateur :

**Monsieur Nicolas PASQUET**  
Né le 5 avril 1973 à VITRE (35)

à compter du 31 janvier 2025 pour une période de six (6) années qui fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2031 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et ce, sous réserve de la détermination du roulement qui devra être déterminé par le plus prochain Conseil d'administration appelé à se tenir.

*Cette résolution est adoptée à la majorité des voix :*

- 29..... voix ayant voté pour,
- 0..... voix ayant voté contre,
- 1..... voix s'étant abstenues.

## **DEUXIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouvelle administratrice :

**Madame Béatrice GAYRAUD**  
Née le 14 novembre 1970 à ALBI (81)

à compter du 31 janvier 2025 pour une période de six (6) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2031 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et ce, sous réserve de la détermination du roulement qui devra être déterminé par le plus prochain Conseil d'administration appelé à se tenir.

*Cette résolution est adoptée à la majorité des voix :*

- 29..... voix ayant voté pour,
- 0..... voix ayant voté contre,
- 1..... voix s'étant abstenues.

## **TROISIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouvelle administratrice :

**Madame Mathilde DUFAU**  
Née le 14 décembre 1973 à LA REOLE (33)

à compter du 31 janvier 2025 pour une période de six (6) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2031 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et ce, sous réserve de la détermination du roulement qui devra être déterminé par le plus prochain Conseil d'administration appelé à se tenir.

*Cette résolution est adoptée à la majorité des voix :*

- 29..... voix ayant voté pour,
- 0..... voix ayant voté contre,
- 1..... voix s'étant abstenues.

## **QUATRIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouvel administrateur :

**Monsieur Pierre ALEXANDRE**  
Né le 2 février 1963 à LANNION (22)

à compter du 31 janvier 2025 pour une période de six (6) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2031 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et ce, sous réserve de la détermination du roulement qui devra être déterminé par le plus prochain Conseil d'administration appelé à se tenir.

*Cette résolution est adoptée à la majorité des voix :*

- 29..... voix ayant voté pour,
- 0..... voix ayant voté contre,
- 1..... voix s'étant abstenues.

### **CINQUIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouvel administrateur :

**Monsieur Stéphane CASTREC**  
Né le 17 janvier 1982 à BREST (29)

à compter du 31 janvier 2025 pour une période de six (6) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2031 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et ce, sous réserve de la détermination du roulement qui devra être déterminé par le plus prochain Conseil d'administration appelé à se tenir.

*Cette résolution est adoptée à la majorité des voix :*

- 29..... voix ayant voté pour,
- 0..... voix ayant voté contre,
- 1..... voix s'étant abstenues.

### **SIXIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouvel administrateur :

**Monsieur Samuel DANET**  
Né le 25 août 1975 à SAINT-NAZAIRE (44)

à compter du 31 janvier 2025 pour une période de six (6) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2031 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et ce, sous réserve de la détermination du roulement qui devra être déterminé par le plus prochain Conseil

*Cette résolution est adoptée à la majorité des voix :*

- 29..... voix ayant voté pour,
- 0..... voix ayant voté contre,
- 1..... voix s'étant abstenues.

### **SEPTIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouvel administrateur :

**Monsieur Olivier ROUET**  
Né le 11 août 1968 à NANTES (44)

à compter du 31 janvier 2025 pour une période de six (6) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2031 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et ce, sous réserve de la détermination du roulement qui devra être déterminé par le plus prochain Conseil

*Cette résolution est adoptée à la majorité des voix :*

- 29..... voix ayant voté pour,
- 0..... voix ayant voté contre,
- 1..... voix s'étant abstenues.

### **HUITIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de laisser tous pouvoirs au Conseil d'administration ainsi nouvellement constitué pour déterminer le calendrier de renouvellement des administrateurs suivant les règles fixées à l'article 17.2 des statuts de la Société.

*Cette résolution est adoptée à la majorité des voix :*

- 29..... voix ayant voté pour,
- 0..... voix ayant voté contre,
- 1..... voix s'étant abstenues.

### **NEUVIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

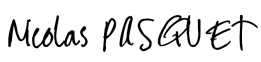
*Cette résolution est adoptée à la majorité des voix :*


- 29..... voix ayant voté pour,
- 0..... voix ayant voté contre,
- 1..... voix s'étant abstenues.

\* \* \*


L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Signé par :  
  
57B9765D0BBE473...  
**Monsieur Nicolas PASQUET**  
Président de séance

Signé par :  
  
C37E21D4A914477...  
**Monsieur Samuel DANET**  
Secrétaire de l'Assemblée

DocuSigned by:  
  
A9A1E9519B8E479...  
**Monsieur Stéphane CASTREC**  
Scrutateur

DocuSigned by:  
  
860B28B0CD284AF...  
**Madame Mathilde DUFAU**  
Scrutateur